



PAYS de
Béarn

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 064-200079051-20251212-D07_20251223-DE

S²LO

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 12 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERICHEON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LISPOS-SALLENAVE, Patrice LAURENT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Fabienne COSTEOAT-DIU (a supplié Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a supplié Claude FERRATO), Michel MINVIELLE (a supplié Serge CASTAIGNAU), Maryse PAYBOU (a supplié Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Philippe FAURE (a supplié Francis PEES), Jean-Loup FRICKER (a supplié Patrick BURON), Régis LAURAND (a supplié Eric SAUBATTE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a supplié Philippe LALANNE), Pierre SOLER (a supplié Valérie REVEL).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean-Simon LEBLANC, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Nicolas PATRIARCHE, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Didier REY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE.

Etaient représentés :

François BAYROU a donné pouvoir à Patrice LAURENT, Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Sandrine LAFARGUE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

N°7 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Défi locavore et bas carbone® : CONVENTION AVEC L'ADM 64

Rapporteur : Patrice LAURENT

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2020, le Pays de Béarn porte la construction et la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), fondé sur une cohérence agricole, alimentaire et territoriale reconnue à l'échelle béarnaise.

Le diagnostic agricole et alimentaire, réalisé en 2020 et réactualisé en 2021, a permis d'identifier la restauration collective comme un levier important pour relocaliser l'alimentation, soutenir l'agriculture durable et favoriser l'accès à une alimentation de qualité.

Dans la continuité de cette dynamique, le Pays de Béarn souhaite aujourd'hui structurer un partenariat autour d'une action commune : **l'organisation, avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64), d'un défi "Repas 100 % local et bas carbone" dans les établissements de restauration collective du territoire.**

Cette action s'inscrit pleinement dans les ambitions du PAT et dans les orientations nationales en faveur d'une alimentation locale, durable et respectueuse des objectifs climatiques.

La convention de partenariat conclue entre le Pays de Béarn et l'ADM64 prévoit notamment :

- l'organisation d'un défi « locavore et bas carbone® » selon un cahier des charges précis (ingrédients produits dans un rayon de 51 km, qualité et respect de la saisonnalité, juste rémunération des producteurs, conformité avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris) ;
- la mobilisation conjointe des communes, des équipes de restauration collective, des partenaires techniques et institutionnels ;
- un calendrier d'intervention s'étendant de septembre 2025 à février 2026 ;
- des engagements réciproques :
 - pour l'ADM64 : mobilisation des communes, moyens logistiques, contribution financière de 500 € ;
 - pour le Pays de Béarn : coordination générale, financement de l'animation et des formations, ouverture du dispositif à cinq communes du territoire, restitution des résultats.

Cette coopération vise à renforcer la transition alimentaire durable, solidaire et locale sur le territoire béarnais, en cohérence avec les priorités du PAT et les attentes des acteurs locaux.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention de partenariat conclue avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64) relative à l'organisation d'un défi « locavore et bas carbone® » dans les établissements de restauration collective du territoire ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

Pour extrait Conforme,

Pour le Président empêché,



Patrice LAURENT, Vice-Président

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis PERES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 064-200079051-20251212-D07_20251223-DE